



L'avis de convocation ci-dessous, tient lieu de convocation individuelle. Il n'y aura donc pas de convocation par lettre nominative.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 30 juin 2020, à 09 heures**, au siège social sis à Abidjan Treichville, 117, Boulevard de Marseille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, présentation et approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et quitus aux administrateurs, au Président et aux Commissaires aux comptes ;
2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
6. Pouvoirs pour formalités.

Conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, tous les documents prévus par la loi sont à la disposition des actionnaires, quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée, aux endroits suivants :

- Siège social de CFAO MOTORS CI : Abidjan-Treichville, 117 Boulevard de Marseille
- BICI-BOURSE : Abidjan-Plateau, Rue Gourgas

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'Assemblée Générale et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire de son choix muni d'un pouvoir. Des formulaires de pouvoir sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et à BICI-BOURSE.

Toutefois, en raison des impératifs sanitaires liés à la COVID 19 et des instructions gouvernementales, l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en présence d'un nombre limité à cinquante (50) personnes. Compte tenu de ces restrictions, il est vivement recommandé à tout actionnaire de privilégier l'usage de son droit de vote par correspondance. A cet effet, un formulaire de vote par correspondance est mis à disposition au siège social de la société et à BICI-BOURSE.

Par ailleurs, eu égard aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tiendra cette Assemblée Générale, les actionnaires sont priés de bien vouloir noter qu'il n'y aura ni cocktail, ni distribution de gadgets à l'issue de l'Assemblée.

**Le Président du Conseil d'Administration**